

Votre séjour aux Emirats Arabes Unis

Formalités

Formalités COVID-19 (Au 03/12/2021)

Les voyageurs non vaccinés peuvent se rendre au Emirats Arabes Unis sans motif impérieux.

Les passagers âgés de 12 ans ou plus doivent détenir soit un résultat négatif d'un examen biologique de dépistage virologique lorsque le test est effectué moins de 72 heures avant l'embarquement, ou un résultat négatif d'un test biologique (test antigénique) permettant la détection de la protéine N du SRAS-COV-2 lorsque le test est effectué moins de 48 heures avant l'embarquement.

*Veuillez noter que les résultats de test négatifs émis par le National Health Service (NHS) au Royaume-Uni ou par le HSE (Irish Health Service) en Irlande ne sont pas acceptés pour voyager.

*Cela ne s'applique pas aux voyageurs en transit ou titulaires d'un certificat de vaccination Covid-19 démontrant qu'au moins 28 jours se sont écoulés depuis la première dose de vaccin Janssen ou 7 jours se sont écoulés depuis la deuxième dose du Pfizer-Biontech, AstraZeneca, Covishield, Moderna, R-Covi (R- Pharm) ou vaccin "Covid-19 Vaccine" (Fiocruz) ou 7 jours depuis la première dose de ces vaccins si le passager détient la preuve qu'il a déjà été infecté par le Covid-19, et les mineurs accompagnant un ou plusieurs passagers adultes vaccinés.

Les passagers ne sont pas autorisés à voyager s'ils ne détiennent pas une [déclaration sur l'honneur](#) qu'ils n'ont pas Covid-19. La déclaration est disponible en français et en anglais.

Les passagers âgés de 12 ans et plus seront soumis à un test antigénique à l'arrivée. *Ceci ne s'applique pas aux passagers qui présentent un certificat de vaccination Covid-19 démontrant qu'au moins 4 semaines se sont écoulées depuis la première dose de vaccin Janssen ou 1 semaine se sont écoulées depuis la deuxième dose du vaccin Pfizer-BioNTech, AstraZeneca, Covishield ou Moderna .*

Une quarantaine de 7 jours est imposée pour les voyageurs non vaccinés de plus de 12 ans.

Tous les passagers âgés de 12 ans et plus doivent être en possession d'un résultat de test PCR négatif effectué moins de 48 heures ou d'un résultat de test antigénique effectué moins de 24 heures avant l'embarquement pour rentrer en France.

PASSEPORTS, VISAS ET DOUANES

Passeport valable 6 mois après le départ obligatoire : sans tampon / visa israélien.

Les ressortissants français sont dispensés de visa. Ils obtiennent à leur arrivée à l'aéroport un tampon mentionnant un séjour autorisé d'une durée maximale de 90 jours sur toute période de 180 jours. Le visa délivré permet à tout citoyen français de passer 90 jours au maximum, en une fois ou en plusieurs séjours, sur le territoire émirien, sur une durée totale de 180 jours. Le visa concerne les 7 émirats où la libre circulation est permise.

SANTÉ

Aucun traitement ou vaccin n'est recommandé. Les conditions sanitaires sont affectées par la pandémie du coronavirus. Il convient de s'assurer d'être à jour de ses vaccins de base, de bien se protéger du soleil et de la déshydratation.



LANGUE

Si l'arabe est naturellement langue officielle, la véritable lingua franca d'Abu Dhabi & Dubaï est l'anglais.

DÉCALAGE HORAIRE

Les Émirats sont en avance de 2 heures sur l'Europe de l'Ouest en été et de 3 heures en hiver. Lorsqu'il est midi à Paris, il est 14h à Abu Dhabi en juillet et 15h en décembre.

ÉLECTRICITÉ

220-240 V, 50 Hz : les prises sont à trois broches carrées, vous aurez besoin d'un adaptateur (même format qu'en Angleterre).

TÉLÉPHONE

- Depuis l'étranger vers les Émirats Arabes Unis : l'indicatif des Émirats est le 971. Il faut ensuite composer le code local, sans le 0 initial, puis le numéro à 7 chiffres
- Depuis les Émirats arabes unis vers l'étranger : il faut faire le 00, suivi du code du pays désiré (France 33) et du numéro du correspondant, sans le 0 initial

MONNAIE

Dirham des Émirats

1 AED = 0,25 €

1 € = 4,08 €

POURBOIRES

Environ 35 - 40 USD par jour pour guide & chauffeur



SÉCURITÉ

Il convient d'y respecter les mesures de prudence inhérentes à tout séjour dans des zones particulièrement touristiques. La prudence est recommandée en cas d'abord par des inconnus. En cas de perte de carte bancaire, il est conseillé de faire immédiatement opposition.

L'intégralité du pays est en zone de vigilance normale, à l'exception des îles Tomb et Abou Moussa qui sont formellement déconseillées en raison du risque d'arraisonnements et arrestations.

Il est recommandé d'adopter une attitude de réserve et de discrétion dans les lieux publics. Il convient en toute circonstance de s'abstenir d'élever la voix ou de tout geste qui puisse être considéré comme déplacé.

Nous vous recommandons :

- de proscrire les signes extérieurs de richesse et voyager « léger »
- de ne pas laisser vos sacs et appareils photos sans surveillance
- d'utiliser les coffres dans les hôtels quand il y en a
- d'emporter avec vous une photocopie de vos documents (passeport, permis de conduire...) et de transmettre à notre agence une copie scannée, ce qui nous permettra de réagir très vite auprès des autorités consulaires de votre pays

Pour toutes urgences :

- Police : 999
- En cas d'urgence médicale, la cité médicale Cheikh Khalifa d'Abu Dhabi
Tel. : +971 2 610 2000 ou l'Hôpital Al Noor Tel. : +971 2 626 5265

Une permanence consulaire peut intervenir en cas d'urgence :

Ambassade de France aux Emirats Arabes Unis

Etihad Towers - Office Tower (Tower n°3) - 22nd Floor - PO Box 4014

Abou Dabi

Tel. : + 971 28131000

Section Consulaire à Abou Dabi en cas d'urgence : + 971 50 613 10 70